

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

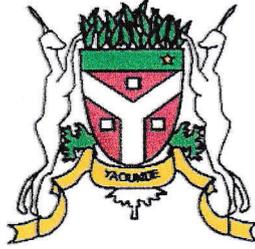
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE YAOUNDE II

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé  
Tél. : (00237) 243 67 08 15 [www.marieyaounde2.cm](http://www.marieyaounde2.cm)

**DECISION MUNICIPALE N°013 /DM/CAY2/SMP/2025 DU 17 JUILLET 2025**  
**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER DE CONSULTATION**  
**N°010/DCE/CAY2/CIPM/SMP/2025 DU 22 MAI 2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°04273-**  
**25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Af DU 04 JUIN 2024 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE**  
**CONSTRUCTION D'UNE MINI-ADDITION D'EAU POTABLE AVEC POMPE HYBRIDE (LOT 1) ET DE CINQ BACS**  
**HORS SOL (LOT 2) A L'HOTEL DE VILLE DE YAOUNDE 2**

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC CAY 2/ BIP MINEPIA**  
**EXERCICE 2025**

**Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maitre d'Ouvrage,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N°000289/A/MINDEVEL du 06/03/2020 Constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
- Vu l'Arrêté N°204/A-MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu l'Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;
- Vu l'Arrêté municipal N°000007/AM/SG/CAY2/2023 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
- Vu la Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 Déc. 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
- Vu la Décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Note de Service N°00054/NS/MINMAP/CAB/CT2 du 15 Mai 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la Région du Centre ;
- Vu La Note de service N°0000130/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM/CBSCM/ND du 07 Février 2024 portant désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés (CIPM) placées auprès des 360 Communes du CAMEROUN ;
- Vu La lettre N° 04273-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Kmf du 04 Juin 2024 portant Autorisation de gré à gré ;
- Vu Dossier de Consultation de gré à gré N°010/DCE/CAY2/CIPM/SMP/2025 du 22 Mai 2025 Suivant Autorisation de gré à gré N°04273-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Af Du 04 Juin 2025 pour la réalisation des travaux complémentaires de construction d'une mini-adduction d'eau potable avec pompe hybride (Lot 1) et de cinq bacs hors sol à l'hôtel de ville de Yaoundé 2
- Vu Le Procès-verbal N° 022 du 16 Juillet 2025 de l'Examen et la Validation des documents relatifs au Dossier de Consultation de gré à gré N°010/DCE/CAY2/CIPM/SMP/2025 du 22 Mai 2025 Suivant Autorisation de gré à gré N°04273-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Af Du 04 Juin 2025 pour la réalisation des travaux complémentaires de construction d'une mini-adduction d'eau potable avec pompe hybride (Lot 1) et de cinq bacs hors sol à l'hôtel de ville de Yaoundé 2. et N°011 relatif aux travaux supplémentaires d'acquisition et d'installation d'un transformateur électrique de 160 KVA pour l'amélioration et l'alimentation de la qualité de l'Energie de la Mairie de Yaoundé 2. Phase 2
- Vu Le budget de l'Exercice 2025 de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
- Vu Les nécessités de service de la Mairie de Yaoundé II.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

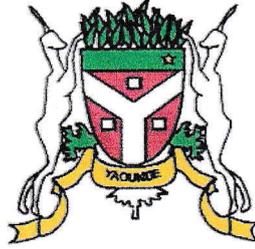
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE YAOUNDE II

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé  
Tél. : (00237) 243 67 08 15 [www.marieyaounde2.cm](http://www.marieyaounde2.cm)

**DECISION MUNICIPALE N°013 /DM/CAY2/SMP/2025 DU 17 JUILLET 2025**  
**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER DE CONSULTATION**  
**N°010/DCE/CAY2/CIPM/SMP/2025 DU 22 MAI 2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°04273-**  
**25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Af DU 04 JUIN 2024 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE**  
**CONSTRUCTION D'UNE MINI-ADDITION D'EAU POTABLE AVEC POMPE HYBRIDE (LOT 1) ET DE CINQ BACS**  
**HORS SOL (LOT 2) A L'HOTEL DE VILLE DE YAOUNDE 2**

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC CAY 2/ BIP MINEPIA**  
**EXERCICE 2025**

**Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maitre d'Ouvrage,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N°000289/A/MINDEVEL du 06/03/2020 Constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
- Vu l'Arrêté N°204/A-MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu l'Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;
- Vu l'Arrêté municipal N°000007/AM/SG/CAY2/2023 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
- Vu la Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 Déc. 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
- Vu la Décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Note de Service N°00054/NS/MINMAP/CAB/CT2 du 15 Mai 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la Région du Centre ;
- Vu La Note de service N°0000130/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM/CBSCM/ND du 07 Février 2024 portant désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés (CIPM) placées auprès des 360 Communes du CAMEROUN ;
- Vu La lettre N° 04273-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Kmf du 04 Juin 2024 portant Autorisation de gré à gré ;
- Vu Dossier de Consultation de gré à gré N°010/DCE/CAY2/CIPM/SMP/2025 du 22 Mai 2025 Suivant Autorisation de gré à gré N°04273-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Af Du 04 Juin 2025 pour la réalisation des travaux complémentaires de construction d'une mini-adduction d'eau potable avec pompe hybride (Lot 1) et de cinq bacs hors sol à l'hôtel de ville de Yaoundé 2
- Vu Le Procès-verbal N° 022 du 16 Juillet 2025 de l'Examen et la Validation des documents relatifs au Dossier de Consultation de gré à gré N°010/DCE/CAY2/CIPM/SMP/2025 du 22 Mai 2025 Suivant Autorisation de gré à gré N°04273-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Af Du 04 Juin 2025 pour la réalisation des travaux complémentaires de construction d'une mini-adduction d'eau potable avec pompe hybride (Lot 1) et de cinq bacs hors sol à l'hôtel de ville de Yaoundé 2. et N°011 relatif aux travaux supplémentaires d'acquisition et d'installation d'un transformateur électrique de 160 KVA pour l'amélioration et l'alimentation de la qualité de l'Energie de la Mairie de Yaoundé 2. Phase 2
- Vu Le budget de l'Exercice 2025 de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
- Vu Les nécessités de service de la Mairie de Yaoundé II.